

Dénomination du bâtiment, 14 rue Violet

M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur : La Ville est propriétaire d'un bâtiment au 14 rue Violet qui accueillait jusque dans le début des années 2000, une pépinière d'entreprises.

En 2003, le bâtiment a été affecté à la délégation Vie Associative dans le but d'y reloger prioritairement des associations.

Un programme complet de restructuration a été établi afin d'accueillir les futurs résidents dans les meilleures conditions.

Le chantier vient de s'achever et va permettre de loger sur 1 700 m², quinze associations à demeure et une dizaine d'autres en locaux mutualisés : bureaux et salle de danse.

Son inauguration aura lieu le 8 mars 2007 «Journée Internationale de la Femme».

Au regard de cette date symbolique, il est proposé de rendre hommage à Madame Simone de Beauvoir, en attribuant son nom à cette nouvelle structure.

Née à Paris, le 9 janvier 1908, agrégée de philosophie, enseignante, écrivain, ayant obtenu le prix Goncourt en 1951, femme de radio, journaliste fondatrice du journal «Les Temps Modernes», Simone de Beauvoir fut tout au long de sa vie, une femme engagée.

Pionnière d'un féminisme affirmé, elle fut et demeure un modèle pour les femmes qui aspirent à l'indépendance et à l'égalité des droits.

Existentialiste, mais aussi profondément humaniste, son combat ne s'est pas limité aux seules femmes mais s'est étendu au droit de chacun, notamment à celui de disposer librement de lui-même.

En cette année européenne pour l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations passe aussi par une réduction des inégalités dans la dénomination des espaces publics.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal, après avis du réseau des associations engagées pour la reconnaissance du droit des femmes et après avis du Conseil de Quartier de Saint-Claude-Torcols-Chailluz, de nommer le Bâtiment situé 14 rue Violet «Espace Associatif Simone de Beauvoir».

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter la dénomination «Simone de Beauvoir» pour le bâtiment situé 14 rue Violet,
- autoriser M. le Maire à solliciter des ayant droit de l'écrivain l'autorisation d'utiliser le patronyme de Simone de Beauvoir dans ce cadre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} mars 2007.